

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration n°4
Année scolaire 2016-2017 - Lundi 24 avril 2017 à 17h45

Le Conseil d'Administration du Lycée Bartholdi s'est réuni le lundi 24 avril 2017 en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement, Monsieur Éric MARIET.

Equipe de direction		Présents	Excusés	Absents
M.MARIET Éric	Chef d'établissement - Président	X		
Mme JUNG Laurence	Proviseur Adjoint		X	
M.WELKER Christian	Adjoint Gestionnaire	X		
Mme TUGEND Sarah	Conseillère principale d'éducation	X		
Représentants des collectivités territoriales				
Mme BRANDALISE Nejla	Région Grand Est	X		
Mme GANTER Claudine	Région Grand Est	X		
Mme ULRICH MALLET Odile	Commune de Colmar		X	
M.FRIEH René	Com. d'agglomération de Colmar	X		
Personnalités qualifiées				
M.GAUBIER Maurice			X	
M.WISCHLEN Christophe			X	
Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de service				
M.DEFAY Ludovic	Professeur de Mathématiques	X		
M.DOMAGALA Robert	Professeur de Physique chimie	X		
Mme ANGST Joëlle	Professeur d'EPS	X		
Mme SCHMITT-GROSSHENNY Béatrice	Professeur d'Economie-gestion	X		
Mme STRAUMANN Christine	Professeur d'Anglais	X		
Mme CLAUSS Martine	Professeur d'Allemand	X		
M. NICORA Didier	Professeur de Mathématiques	X		
Représentants des personnels ATSS				
M.KLEITZ Gérard	Service technique	X		
Mme HERRMANN Christine	Agence comptable	X		
Mme SKOTARCZAK Muriel	Secrétariat de direction	X		
Représentants des parents d'élèves				
Mme BRUNN LEPAGE Armelle	APEPA	X		
Mme GUY Brigitte	PEEP	X		
Mme FABREGUES Delphine	PEEP	X		
M.STORCK Sébastien	Groupement de parents		Suppléé par Mme SPERY	
Mme VASSARD FONTAINE Véronique	Groupement de parents		X	
Représentant des élèves				
Mme GANTER Claire	Elève de terminale	X		
Mme POIREL Juliette	Elève de terminale		X	
Mme RERAT Claire	Elève de terminale		X	
M.SAULNIER Enzo	Elève de terminale	X		
M. BUCHER Bryan	Étudiant BTS		X	

M. Mariet ouvre la séance à 17h50, le quorum étant atteint. Mme Skotarczak, secrétaire de direction, est nommée secrétaire de séance. Monsieur le proviseur communique la liste des personnes excusées et rappelle l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour

- Adoption du procès-verbal du CA du 9 février 2017
- Compte financier 2016
- Bilan sorties et voyages scolaires
- Affaires financières : DBM
- Contrats et conventions
- Questions diverses

→ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du CA du 9 février 2017 :

M. Friehe demande à ce que la phrase « Mme Angst précise que ce n'est pas à la collectivité de rattachement de prendre en charge les demandes de matériel mais bien à la commune. » soit corrigée ; en effet, c'est la région qui a la charge des lycées.

M. Mariet précise qu'effectivement c'est la collectivité de rattachement qui a en charge notamment les équipements et les dépenses de fonctionnement du lycée. Il propose le retrait de cette phrase du procès-verbal.

➔ **Le procès-verbal du CA du 9 février 2017 rectifié est approuvé à l'unanimité.**

Bilan sorties et voyages scolaires :

M. Welker présente une modification du bilan du voyage à Princeton (USA) avec une prise en charge financière par l'établissement de la participation des enseignants accompagnateurs. Mme Schmitt demande si cette considération pourrait à l'avenir se reproduire vu le coût du transport élevé de certains voyages scolaires vers des destinations lointaines. M. Mariet précise que le voyage au Japon est majoritairement financé par la convention qui lie le lycée avec une association japonaise et que les autres projets le sont en grande partie par des actions mises en place par les classes concernées.

Mme Straumann indique que le terme « accompagnateur » est inapproprié, qu'il s'agit bien « d'organisateur » avec un projet pédagogique et des responsabilités importantes sur place et considère comme choquant le fait que l'organisateur soit dans l'obligation de régler sa participation sur ses propres deniers.

Mme Guy approuve la nécessité de maintenir ces voyages scolaires qui ont un impact positif dans l'apprentissage des élèves et préconise de se positionner sur une limite de coût raisonnable pour les familles. M. Mariet précise qu'en termes d'équité, chaque élève, quelque soit son origine sociale, doit pouvoir bénéficier des mêmes chances de participer.

Affaires financières :

M. Welker présente, pour information, la DBM relative au stock alimentaire dont les réserves sont épuisées.

Compte financier 2016 :

M. Welker présente le compte financier.

Le rapport conjoint a été envoyé à chacun des membres. Il présente la réalité des comptes 2016, dépenses et recettes exhaustives retracées par services.

Un débat s'engage sur la taxe d'apprentissage et son affectation pour des dépenses qui, selon Mme Schmitt, ne correspondent pas à des dépenses destinées à la section BTS. M. Welker répond qu'en tant qu'agent comptable, l'affectation des dépenses est tout à fait justifiée. Mme Schmitt fait également part de son inquiétude quant aux futures dépenses à prévoir pour se mettre en conformité avec le référentiel du BTS AM qui fera l'objet en 2018 d'une rénovation et dont le budget prévisionnel - notamment pour l'achat de logiciels- serait au minimum de 15000€. M. Welker rassure et affirme que les recettes liées à la taxe d'apprentissage permettront d'honorer les dépenses nécessaires à la rénovation de cette formation.

Au fil de la présentation du compte financier, la restauration scolaire apporte également à commentaires et une discussion portant sur la capacité d'accueil est engagée. M. Nicora désapprouve le fait que des élèves soient admis, faute de place, à la salle des commensaux car il estime que c'est un espace de discussion et d'échanges des équipes et que cela peut être parfois gênant. Mme Brandalise indique que la restauration scolaire est avant tout un lieu dédié à la restauration des élèves et que les travaux ont été engagés en fonction des besoins remontés à la Région.

Mme Guy émet l'hypothèse de proposer, en complément, une restauration extérieure côté cour St-Pierre dès l'apparition des beaux jours. M. Mariet indique que cette idée n'est pas envisageable ne serait-ce que d'un point de vue logistique.

Mme Fabrègues souligne le manque de quantité servie dans les assiettes. Mme Ganter explique que les quantités recommandées et servies sont conformes aux normes en termes d'équilibre alimentaire et de nutrition. Mme Guy, qui assiste depuis plusieurs années au conseil d'administration, fait remarquer que cette problématique de quantité est récurrente depuis la mise en place de la télérestauration.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

➔ **Le compte financier est adopté.**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

➔ **L'affectation des résultats proposée est adoptée.**

Contrats et conventions

- Convention avec le conservatoire

M. Mariet présente une convention qu'il a signée avec le conservatoire de Colmar. Cette convention s'inscrit dans le cadre des relations de partenariat entre le lycée Bartholdi et le conservatoire à rayonnement départemental de Colmar avec pour objectif d'accueillir au mieux les élèves. Elle précise les modalités d'information mutuelle entre les deux entités (calendrier, échanges de listes d'élèves) afin de prévoir notamment des emplois du temps d'élèves compatibles, dans la mesure du possible.

La mention « inscrit au CDR » sera présente sur les dossiers d'inscription en 2nde.

- Conventions financières

M. Welker présente une convention avec l'association EGEE ainsi qu'un avenant à la convention relative au contrat à la GED (Gestion électronique des documents) permettant d'effectuer le suivi et la gestion des contrats de l'établissement et de l'agence comptable.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

→ La convention avec l'association EGEE est adoptée à l'unanimité.

→ L'avenant au contrat relatif à la Gestion Electronique des Documents (GED) est adopté à l'unanimité.

- Mobilier du lycée

M. Welker fait également part de la proposition de rachat de mobilier, notamment de vitrines et armoires présentes dans le couloir du bâtiment 1, par une entreprise parisienne à hauteur de 2000€. Mme Brandalise s'interroge sur l'appartenance du mobilier qui, selon M. Welker, appartient bien à l'établissement et non à la collectivité de rattachement. Un débat s'engage et la proposition de négocier un tarif de revente supérieur, auprès de professionnels locaux, est retenue.

Questions diverses

- Modalités de travail sur le règlement intérieur

M. Mariet explicite les modalités de travail des équipes du lycée sur le règlement intérieur. Il précise que les élèves seront consultés par l'intermédiaire du CVL.

M. Mariet propose d'envoyer le projet de règlement intérieur aux parents d'élèves membres de la commission permanente et du conseil d'administration début mai. La commission permanente se réunira le 20 juin et le conseil d'administration le 27 juin 2017.

- Question de Mme Véronique Vassard Fontaine

En l'absence de Mme Vassard Fontaine, M. Mariet donne lecture de la remarque qui lui a été transmise : « *J'aimerais lors de ce conseil revenir sur un point du règlement intérieur sur la rétention des téléphones portables pendant 48 heures. Certes je sais que cela est interdit dans les couloirs mais si le téléphone est verrouillé et qu'il s'agit de regarder juste l'heure. Je pense que les terminales sont plus futées que les secondes.* »

M. Mariet précise que la question de l'usage du téléphone portable sera débattue lors du travail sur le règlement intérieur et ajoute qu'il souhaite le maintien de la règle de confiscation du téléphone.

Mme Guy ajoute qu'elle est en accord avec les règles en vigueur dans l'établissement.

- Projet ressources / manuels numériques

M. Mariet informe le conseil que le lycée a été retenu pour expérimenter l'usage de manuels numériques, et plus largement de ressources numériques, à partir de la rentrée 2017. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du développement par la région, en partenariat avec le rectorat, des usages du numérique de manière globale, l'objectif étant de proposer aux lycéens un cadre et des outils répondant aux enjeux pédagogiques d'aujourd'hui.

- Fourniture de manuels et de ressources en version numérique pour tous les niveaux de la 2nde à la terminale (un appel d'offre est lancé par la région à destination d'un libraire)
- Avril, diagnostic des infrastructures à mettre en œuvre (région)
- Mi-mai à fin août, réalisation des travaux nécessaires
- Au 15 juin 2017, mise à disposition des lycées d'un catalogue et de comptes de démonstration
- Choix par le lycée à réaliser avant le 13 juillet 2017
- Ouverture des droits d'accès au 1^{er} septembre
- En parallèle, acquisition par les familles de tablettes ou PC portable au travers d'un marché régional (participation de la région par une aide au financement)

M. Domagala alerte sur la nécessité de revoir la charte d'utilisation Internet vis-à-vis des élèves non responsables juridiquement. Mme Ganter indique que la problématique est actuellement à l'étude, d'autres établissements ayant déjà alerté sur le sujet.

- Modalités d'accueil des élèves en juin et fermeture du lycée

Du 7 au 13 juin 2017 : Réorganisation des cours, périodes de révision, période de préparation de l'entrée en 1^{ère} ou d'accompagnement pour les élèves de 2^{nde}, ...

A partir du mercredi 14 juin : Fermeture du lycée (fin des cours)

Jeudi 15 juin : Début des épreuves du bac.

- Travaux lycée – réhabilitation des bâtiments

M. Mariet informe le conseil des travaux prévus concernant les bâtiments 1 et 2 qui doivent être réhabilités à l'été 2017 et à l'été 2018 avec des phases de préparation en cours d'année. Pour ce qui concerne l'été 2017, les travaux concernent essentiellement les toitures et les menuiseries extérieures pour une livraison programmée fin août 2017.


- Calendrier :

- o CESC : 2 mai 17h45
- o Commission permanente : 20 juin 17h45
- o Conseil d'administration n°5 : 27 juin 17h45

- Mme Ganter remercie Mme Tugend et l'ensemble de l'équipe organisatrice du bal du carnaval pour la réussite de cette manifestation et la cohésion de groupe qu'elle a permis de fédérer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40.

Le président

A blue ink signature of Eric Mariet, consisting of a large horizontal loop and a vertical stroke, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Lycée technique BARDON' at the top, '68025 COLMAR' at the bottom, and a central emblem.

Eric MARIET

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Muriel Skotarczak, consisting of several overlapping loops and lines, is written in a cursive style.

Muriel SKOTARCZAK